

REGLEMENT CONCOURS DE TARTES

Article 1 – Objet

Dans le cadre de la Fête de la Nature, la commune de Lumigny Nesles Ormeaux organise un concours de tartes (sucrées ou salées), le samedi 3 juin 2023 à la mairie de Lumigny. Ce concours est ouvert à tous.

Article 2 – Dépôt des tartes

Chaque participant devra remettre une tarte réalisée par ses soins (y compris la pâte) le samedi 3 juin 2023 entre 11h30 et 15h00 au lieu du concours, situé à la mairie de Lumigny, 3 place de l'Eglise. Les tartes devront être amenées sans signe distinctif. Elles seront identifiées sur place par un numéro

Article 3 – Inscription

L'inscription est gratuite et se fera le jour même sur place.

Article 4 – Tarte

Chaque candidat devra fournir une tarte de 6 à 8 personnes en sucré ou en salé.

Article 5 – Jury

Le jury sera composé de citoyens qui notera selon les critères suivants :

Goût	/10
Texture	/2.5
Aspect esthétique	/5
Originalité	/2.5
Total	/20

Le jury se réunira à 15h30. Les décisions du jury seront sans appel

Article 6 – Résultats

Les résultats seront dévoilés à 16h30.

Article 7 – Autorisation

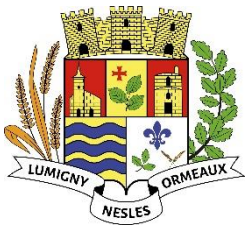
Les candidats autorisent l'exploitation de leur nom, de leur photo et de la photo de leur tarte sans contrepartie aucune.

Article 8 – Annulation

Si, suite à un cas de force majeure, le concours devait être annulé, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.

DATE :

SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE » :



BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Je certifie sur l'honneur que le plat présenté est de ma propre fabrication.

Fait à :

Le :

Signature du participant ou du représentant légal pour les mineurs